

**SESSIONI URDINARIA DI U 2021**

**RIUNIONI DI U 21 D'UTTOVI DI U 2021**

**N° 2021 /M2/ 64**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA LISANDRU BIZZARI A NOMU DI U GRUPPU  
GHJUVENTU NAZIUNALISTA**

**UGHJETTU : De la sortie de crise, aux perspectives de développement.**

Monsieur le Président de l'ADEC,

Depuis Mars 2020 et la situation sanitaire que nous connaissons, l'économie mondiale est bouleversée. Durant cette crise différents dispositifs ont vu le jour au niveau national mais aussi à la Collectivité de Corse et notamment via l'ADEC. Ces dispositifs transitoires ont notamment permis à bon nombre d'entreprises d'éviter la défaillance dans une période inédite. Je tiens, par ailleurs à souligner le travail accompli par les agents de l'ADEC dans une période toute aussi particulière pour eux en termes de conditions de travail.

Mais je veux ici m'intéresser aux dispositifs de droit commun et aux missions exercées de façon générale par l'ADEC en matière de développement économique pour entrevoir des perspectives d'avenir dans cette période de « sortie de crise ». Dans une interview récente donnée pour Corse-Matin le 30 Septembre dernier, vous avez déclaré qu'avec « les armes solides auxquelles nous allons avoir recours, nous pourrons enfin nous lancer dans une guerre économique ».

Pour vous il semblerait que cela passe par une simplification des procédures, avec un objectif de réduction du temps d'attente des demandeurs. Cet objectif étant adossé à

celui de réunir l'ensemble des partenaires et acteurs concernés. Même si nous ne pouvons que partager cette volonté, il paraît assez ambitieux de penser que réunir tous les acteurs ; donc augmenter le nombre d'intermédiaires ; n'aura aucune incidence sur le délai de traitement des dossiers. Nous pensons qu'un premier pas serait franchi avec la création d'un guichet unique pour les porteurs de projet. Cela éviterait un millefeuille administratif (ADEC, ATC, CCI, CADEC...etc) ; et nous gagnerions donc en opérationnalité et efficacité.

Au-delà de la question des délais, la voie que vous semblez emprunter est celle d'une agence qui sortirait peu à peu de la seule logique administrative du contrôle des dossiers, pour aller vers une agence en soutien des porteurs de projets avec plus d'accompagnement, un timing en phase avec le temps de l'entreprise, et de nouveaux instruments financiers. Si philosophiquement, cette orientation est pertinente elle pose néanmoins plusieurs questions :

L'ADEC dispose-t-elle des ressources humaines nécessaires pour effectuer ces nouvelles missions d'accompagnement, qui sont différentes d'une simple étude de critères administratifs ? Et cette transition dans les nouvelles missions confiées aux agents a-t-elle été anticipée en matière de GPEC ?

En matière de moyens financiers nous savons que les fonds européens (FEDER par exemple) tendent à diminuer d'une année sur l'autre, alors qu'ils représentent une part non-négligeable du budget de l'ADEC. Comment cela est anticipé ? Cela ne va-t-il pas venir diminuer notre capacité à soutenir les projets présentés ? De plus avec la récente condamnation de la Collectivité de Corse dans le cadre du contentieux l'opposant à la compagnie Corsica Ferries, ce sont 86M€ qui devront être versés à la compagnie requérante. Il est donc envisageable d'imaginer que pour payer cette amende historique, des coupes budgétaires puissent être réalisées dans différents secteurs dont celui de l'économie, ce qui amoindrirait un peu plus notre capacité d'investissement.

Pour résumer le fond de mes pensées Monsieur le Président, si les objectifs avancés sont louables ; serez-vous en mesure d'avoir les moyens de les réaliser ?

Je vous remercie.